

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire pacs

Par **KatyPerry**, le **03/04/2012 à 16:25**

Bonjour,
J'aimerais savoir si lors de la rupture d'un pacs, l'un des partenaire pouvait faire valloir les circonstances de la rupture pour obtenir une indemnisation, sous forme de prestation compensatoire ?
Et si, par la même occasion, il était possible de prouver qu'un des partenaire n'a pas contribué aux charges du ménage comme il l'aurait du (bien qu'au chômage). Peut-on obtenir un remboursement des frais engagés et si oui, à qui s'adresser ?
Merci de votre réponse !

Par **Marion2**, le **03/04/2012 à 16:51**

Bonjour,
Vous êtes pacsée sous quel régime ? Y a t'il un enfant ?

Par **KatyPerry**, le **03/04/2012 à 17:33**

On a fait une convention d'indivision devant un notaire. non, pas d'enfant.